

CONDITIONS DE GARANTIE

Page 2

**SYTÈMES D'ALARME
NOUVELLE
GÉNÉRATION**



*Commercialisés après
le 1^{er} février 2011*

Page 5

**SYTÈMES D'ALARME
ANCIENNE
GÉNÉRATION**



*Commercialisés avant
le 1^{er} février 2011*

Page 7

**AUTOMATISMES
NOUVELLE
GÉNÉRATION**

diagral
by **ADYX**

*Commercialisés après
le 1^{er} février 2011*

Page 10

**AUTOMATISMES
ANCIENNE
GÉNÉRATION**

ADYX

*Commercialisés avant
le 1^{er} février 2011*

diagral
L'efficacité sans égal

SYSTEMES D'ALARME NOUVELLE GAMME

Commercialisés après le 1^{er} février 2011

Les produits DIAGRAL commercialisés par ATRAL System bénéficient de la garantie légale de conformité pendant deux (2) ans à partir de la date de vente au premier utilisateur. Sauf exclusion de certains matériels ou de certains composants de matériels, les produits DIAGRAL commercialisés par ATRAL System peuvent bénéficier d'une garantie commerciale sous la forme d'une extension gratuite de trois (3) années supplémentaires sous les réserves et conditions suivantes :

L'octroi de la garantie commerciale de trois ans, courant à compter de l'expiration de la garantie légale de conformité, est conditionné par l'enregistrement de la garantie en ligne dans un délai de trente (30) jours à compter de la vente.

L'enregistrement de la garantie donnant droit à la garantie commerciale (extension gratuite de garantie) doit être formé en ligne à partir du site www.diagrал.fr ou directement sur <https://garantie.diagrал.fr>.

Seule la date d'enregistrement par DIAGRAL fait foi pour apprécier le respect du délai susvisé.

Les informations suivantes sont nécessaires pour s'enregistrer :

- Le numéro de série
- La référence du produit
- La date d'achat
- La preuve d'achat
- L'adresse d'installation du produit

En cas de non accès internet en ligne, les éléments nécessaires à l'enregistrement peuvent être envoyés sur papier libre, à envoyer sous enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse suivante :

Service Après-Vente DIAGRAL - Garantie
ATRAL System
Rue du Pré de l'orme
38920 CROLLES

Pour tout achat de produit(s) complémentaire(s) ou remplacement de produit(s) dans le cadre du service après-vente, l'enregistrement en ligne doit être effectué dans les mêmes conditions pour pouvoir bénéficier de la garantie commerciale correspondant au(x) produit(s). La facture d'achat du(des) produit(s) doit impérativement être conservée afin de justifier de la période de garantie.

La garantie commerciale court à compter de l'expiration de la garantie légale de conformité, soit deux ans après la délivrance du bien. La garantie commerciale à une durée de trois (3) années.

La garantie commerciale ne porte que sur les produits DIAGRAL, commercialisés par ATRAL System, et non aux alimentations (batteries, piles et blocs lithium) et autres consommables (petite fourniture, lampes, ...).

Certains produits ou accessoires tels que transformateurs, câbles de liaison, caméras vidéos, boîtier de pilotage à distance via ADSL, accessoires d'équipement de système vidéo, accessoires d'équipement de systèmes de motorisation, antennes, batteries de secours (liste non exhaustive), peuvent ne pas bénéficier d'extension de garantie. Ces éléments font l'objet d'une information de la part de DIAGRAL.

La garantie porte sur tout matériel qui dysfonctionne, dès lors que ce dysfonctionnement ne provient pas ou n'est pas la résultante de :

- des contraintes propres au site à équiper, qui restreignent ou nuisent aux transmissions radio,
- du non-respect des consignes d'installation ou de maintenance spécifiées par DIAGRAL, ou erreur de manipulation ou de branchement en cours d'installation,
- d'un usage anormal ou non conforme des produits aux spécifications de DIAGRAL,
- de la négligence ou défaut d'entretien de la part de l'utilisateur,
- de l'intervention ou transformation de quelque nature qu'elle soit en dehors de toute instruction donnée par DIAGRAL,
- de détériorations résultant d'une installation effectuée avec des dispositifs ou périphériques d'une autre marque que DIAGRAL,
- d'une dégradation par chute, choc ou par immersion,
- d'une utilisation d'alimentation autre que celle indiquée par DIAGRAL,
- de dommages ou avaries causés par le transport,
- de conditions d'utilisation particulières telles que ambiance humide ou poussiéreuse, température élevée au-delà des spécifications de fonctionnement du fabricant, émanations chimiques, etc...
- d'une catastrophe naturelle, émeutes ou vandalisme, ainsi que dans tous les cas où un évènement postérieur à la vente indépendant de la volonté de DIAGRAL, irrésistible, et dont elle ne pouvait raisonnablement être tenue de prévoir ni la survenance ni les effets, interdirait l'exécution de ses obligations essentielles,
- de phénomène atmosphérique ou détériorations causées par l'environnement extérieur, tels qu'infiltration, pluie, foudre, condensation, insectes, animaux, surtension.

Le bénéfice de la garantie commerciale est exclusivement réservé aux territoires suivants : pays de l'Union Européenne, Norvège et Suisse. Indépendamment de la garantie consentie au titre de la garantie commerciale, ATRAL System est tenu des défauts de conformité du bien au contrat, et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

À cet égard, il est rappelé les articles suivants :

- Article L211-4 du Code de la Consommation : le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance.
- Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation, lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat, ou a été réalisée sous sa responsabilité.
- Article L211-5 du Code de la Consommation : pour être conforme au contrat, le bien doit :
 1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présenté à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle, présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.
 2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties, ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.
- Article L211-12 du Code de la Consommation : l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans, à compter de la délivrance du bien.
- Article 1641 du Code Civil : le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné aucun moindre prix s'il les avait connues.
- Article 1648 alinéa 1 du Code Civil : l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Pour la mise en œuvre de la garantie légale ou commerciale, l'utilisateur doit contacter la société DIAGRAL dont les coordonnées sont les suivantes :

DIAGRAL est une marque de la société ATRAL System
ATRAL System
SAS au capital de 252 320 euros
inscrite au RCS de Grenoble sous le numéro 311586382
rue du pré de l'horme
38926 CROLLES CEDEX
Tel : 0 825 051 809 (0.15 € TTC/min depuis un poste fixe).

DIAGRAL exposera alors les conditions de retour de la mise en œuvre de sa garantie.

La garantie commerciale donne droit à l'échange standard ou à la réparation au choix de DIAGRAL.

Tout produit ayant fait l'objet d'un échange devient la propriété définitive et irrévocable de DIAGRAL.

Tout produit échangé sous garantie commerciale, bénéficie de la durée de garantie restant du produit d'origine.

En application de l'article L111-2 du Code de la Consommation, les pièces indispensables à l'utilisation du bien seront disponibles durant la période de garantie.

Enfin, DIAGRAL précise que dans le souci d'améliorer ses produits, elle se réserve le droit de les modifier sans préavis.

DESTINATION DES PRODUITS :

Les matériels commercialisés par DIAGRAL sont conçus pour contribuer à la protection et au confort d'habitations en résidentiel et de certains locaux professionnels tels qu'ils sont déterminés dans la documentation fournie par DIAGRAL, ou pour contribuer à la protection et au bien-être des personnes, dans les limites techniques et d'environnement décrites dans la documentation fournie par DIAGRAL et recommandées par le revendeur.

MARQUAGE CE ET RÉGLEMENTATION :

Les produits commercialisés par DIAGRAL sont conformes aux exigences essentielles des directives européennes qui les concernent. Le marquage CE atteste de la conformité des produits à ces directives et aux normes qui définissent les spécifications techniques à respecter.

RÉSEAUX DE COMMUNICATION (INDISPONIBILITÉ) :

DIAGRAL rappelle à l'utilisateur que ses systèmes fonctionnent grâce aux réseaux de télécommunication tels les réseaux téléphoniques commutés publics (RTC), les réseaux IP internet via ADSL, électriques ou radio courte et longue distance tels que Bluetooth, GSM, GPRS, WIFI, Courants Porteurs en Ligne (CPL), etc...

La gestion de ces réseaux de télécommunication privés ou non, n'étant pas assurée par DIAGRAL, qui n'en a aucune maîtrise, celle-ci

rappelle aux utilisateurs qu'elle ne peut en garantir leur disponibilité à 100%.

DIAGRAL attire donc l'attention de l'utilisateur sur le fait qu'une indisponibilité qui apparaîtrait sur ces réseaux pourrait avoir comme conséquence une indisponibilité de ses propres systèmes.

Dans une telle situation, indépendante de sa volonté, DIAGRAL indique que ni sa responsabilité, ni celle du fabricant ne pourrait être engagée.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :

Le responsable du traitement des données recueillies est le responsable du service assistance technique de ATRAL System SAS. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer le suivi de la garantie des produits vendus et à avoir une meilleure connaissance des consommateurs. Les réponses au questionnaire sont facultatives. Les destinataires des données sont les services assistance technique et marketing de ATRAL System SAS.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au responsable du service assistance technique de ATRAL System SAS. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant sans frais ni justification

SYSTEMES D'ALARME ANCIENNE GAMME

Commercialisés avant le 1^{er} février 2011

Les produits DIAGRAL commercialisés par ATRAL SYSTEM bénéficient de la garantie légale de conformité pendant deux (2) ans à partir de la date de vente au premier utilisateur.

Sauf exclusion de certains matériels ou de certains composants de matériels, les produits DIAGRAL commercialisés par ATRAL SYSTEM peuvent bénéficier d'une garantie commerciale sous la forme d'une extension gratuite sous les réserves et conditions suivantes :

Pour que la garantie commerciale soit enregistrée, l'acheteur doit impérativement retourner au service garantie DIAGRAL à l'adresse indiquée sur le bon d'extension de garantie dans un délai de dix (10) jours à compter de la vente, sa demande d'extension de garantie lisiblement remplie et dûment complétée (coordonnées, cachet du revendeur, date de la vente, numéro de série des produits).

Seule la date d'enregistrement par DIAGRAL fait foi pour apprécier le respect du délai susvisé.

Pour tout achat de produit complémentaire ou remplacement de produits dans le cadre du service après-vente, la demande d'extension de garantie correspondant au produit doit être renvoyée.

Enfin, DIAGRAL informe les utilisateurs que toute facture concernant les produits doit être conservée puisqu'elle pourrait être réclamée pour l'application de la garantie.

La garantie commerciale court à compter de l'expiration de la garantie légale de conformité, soit deux ans après la délivrance du bien. La garantie commerciale est précisée sur le certificat de garantie des produits principaux de DIAGRAL.

La garantie commerciale ne porte que sur les produits DIAGRAL, commercialisés par ATRAL SYSTEM, et non aux alimentations (batteries, piles et blocs lithium) et autres consommables (petite fourniture, lampes, ...).

Certains produits ou accessoires tels que transformateurs, câbles de liaison, caméras vidéos, accessoires d'équipement de système vidéo, accessoires d'équipement de systèmes de motorisation, antennes, batteries de secours (liste non exhaustive), peuvent ne pas bénéficier d'extension de garantie. Ces éléments font l'objet d'une information de la part de DIAGRAL.

La garantie porte sur tout matériel qui dysfonctionne, dès lors que ce dysfonctionnement ne provient pas ou n'est pas la résultante de :

- des contraintes propres au site à équiper, qui restreignent ou nuisent aux transmissions radio,
- du non-respect des consignes d'installation ou de maintenance spécifiées par DIAGRAL, ou erreur de manipulation ou de branchement en cours d'installation,
- d'un usage anormal ou non conforme des produits aux spécifications de DIAGRAL,
- de la négligence ou défaut d'entretien de la part de l'utilisateur,
- de l'intervention ou transformation de quelque nature qu'elle soit en dehors de toute instruction donnée par DIAGRAL,
- de détériorations résultant d'une installation effectuée avec des dispositifs ou périphériques d'une autre marque que DIAGRAL,
- d'une dégradation par chute, choc ou par immersion,
- d'une utilisation d'alimentation autre que celle indiquée par DIAGRAL,
- de dommages ou avaries causés par le transport,
- de conditions d'utilisation particulières telles que ambiance humide ou poussiéreuse, température élevée au-delà des spécifications de fonctionnement du fabricant, émanations chimiques, etc...
- d'une catastrophe naturelle, émeutes ou vandalisme, ainsi que dans tous les cas où un évènement postérieur à la vente indépendant de la volonté de DIAGRAL, irrésistible, et dont elle ne pouvait raisonnablement être tenue de prévoir ni la survenance ni les effets, interdirait l'exécution de ses obligations essentielles,
- de phénomène atmosphérique ou détériorations causées par l'environnement extérieur tel qu'infiltration, pluie, foudre, condensation, insectes, animaux, surtension.

Le bénéfice de la garantie commerciale est exclusivement réservé aux territoires suivants : pays de l'Union Européenne, Norvège et Suisse.

Indépendamment de la garantie consentie au titre de la garantie commerciale, ATRAL SYSTEM est tenu des défauts de conformité du bien au contrat, et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

À cet égard, il est rappelé les articles suivants :

- Article L211-4 du Code de la Consommation : le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance.
Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation, lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat, ou a été réalisée sous sa responsabilité.
- Article L211-5 du Code de la Consommation : pour être conforme au contrat, le bien doit :
1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présenté à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle, présenter les

qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.

2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties, ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

- Article L211-12 du Code de la Consommation : l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans, à compter de la délivrance du bien.
- Article 1641 du Code Civil : le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné aucun moindre prix s'il les avait connues.
- Article 1648 alinéa 1 du Code Civil : l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Pour la mise en œuvre de la garantie légale ou commerciale, l'utilisateur doit contacter la société DIAGRAL dont les coordonnées sont les suivantes :

DIAGRAL est une marque de la société ATRAL SYSTEM
ATRAL SYSTEM
SAS au capital de 252 320 euros
inscrite au RCS de Grenoble sous le numéro 311586382
rue du pré de l'horme
38926 CROLLES CEDEX
Tel : 0 825 051 809 (0.15 € TTC/min depuis un poste fixe).

DIAGRAL exposera alors les conditions de retour de la mise en œuvre de sa garantie.

La garantie commerciale donne droit à l'échange standard ou à la réparation au choix de DIAGRAL.

Tout produit ayant fait l'objet d'un échange devient la propriété définitive et irrévocable de DIAGRAL.

Tout produit échangé sous garantie commerciale, bénéficie de la durée de garantie restant du produit d'origine.

En application de l'article L111-2 du Code de la Consommation, les pièces indispensables à l'utilisation du bien seront disponibles durant la période de garantie.

Enfin, DIAGRAL précise que dans le souci d'améliorer ses produits, elle se réserve le droit de les modifier sans préavis.

DESTINATION DES PRODUITS :

Les matériels commercialisés par DIAGRAL sont conçus pour contribuer à la protection et au confort d'habitations en résidentiel et de certains locaux professionnels tels qu'ils sont déterminés dans la documentation fournie par DIAGRAL, ou pour contribuer à la protection et au bien-être des personnes, dans les limites techniques et d'environnement décrites dans la documentation fournie par DIAGRAL et recommandées par le revendeur.

MARQUAGE CE ET RÉGLEMENTATION :

Les produits commercialisés par DIAGRAL sont conformes aux exigences essentielles des directives européennes qui les concernent. Le marquage CE atteste de la conformité des produits à ces directives et aux normes qui définissent les spécifications techniques à respecter.

RÉSEAUX DE COMMUNICATION (INDISPONIBILITÉ) :

DIAGRAL rappelle à l'utilisateur que ses systèmes fonctionnent grâce aux réseaux de télécommunication tels les réseaux téléphoniques commutés publics (RTC), les réseaux internet, électriques ou radio courte et longue distance tels que IP, Bluetooth, GSM, GPRS, WIFI, Courants Porteurs en Ligne (CPL), etc...

La gestion de ces réseaux de télécommunication privés ou non, n'étant pas assurée par DIAGRAL, qui n'en a aucune maîtrise, celle-ci rappelle aux utilisateurs qu'elle ne peut en garantir leur disponibilité à 100%.

DIAGRAL attire donc l'attention de l'utilisateur sur le fait qu'une indisponibilité qui apparaîtrait sur ces réseaux pourrait avoir comme conséquence une indisponibilité de ses propres systèmes.

Dans une telle situation, indépendante de sa volonté, DIAGRAL indique que ni sa responsabilité, ni celle du fabricant ne pourrait être engagée.

AUTOMATISMES DIAGRAL BY ADYX

Commercialisés après le 1^{er} février 2011

Sauf exclusion de certains matériels ou de certains composants de matériels, DIAGRAL octroie à la délivrance du bien au premier utilisateur une garantie contractuelle inextensible de trois (3) ans contre tout vice caché ou défaut de fabrication pour sa gamme de motorisations.

DIAGRAL invite l'utilisateur à enregistrer la garantie du(des) produit(s) en ligne à partir du site www.diagram.fr ou directement sur l'espace réservé <https://garantie.diagram.fr> dans les 30 jours à compter de la vente. L'enregistrement en bonne et due forme d'un produit ouvre droit à la garantie définie par DIAGRAL et à un niveau de prise en charge et de service personnalisé sous garantie de DIAGRAL.

Seule la date d'enregistrement par DIAGRAL fait foi pour apprécier le respect du délai susvisé.

L'enregistrement d'un kit motorisation n'implique pas l'enregistrement du ou des autres produits du kit.

Dans le cas où l'enregistrement serait effectué après avoir constaté un défaut, afin de bénéficier de la garantie sur le produit défectueux,

Diagram se réserve le droit de refuser la prise en charge du produit défectueux en question au titre des conditions de garantie applicables. Les organes de commandes DIAG42ACK, DIAG44ACX exclusivement peuvent bénéficier d'une garantie légale de conformité de deux (2) ans et d'une garantie commerciale de trois (3) ans sous la forme d'une extension gratuite sous les réserves et conditions suivantes :

Pour les organes de commandes précités seulement, l'octroi de la garantie commerciale de trois (3) ans, courant à compter de l'expiration de la garantie légale de conformité, est conditionné par l'enregistrement de la garantie formé en ligne dans un délai de trente (30) jours à compter de la vente sur le site www.diagram.fr ou directement sur l'espace réservé <https://garantie.diagram.fr>.

Les informations suivantes sont nécessaires pour s'enregistrer :

- Le numéro de série
- La référence du produit
- La date d'achat
- La preuve d'achat
- L'adresse d'installation du produit

En cas de non accès internet en ligne, les éléments nécessaires à l'enregistrement peuvent être envoyés sur papier libre, à envoyer sous enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse suivante :

Service Après-Vente DIAGRAL - Garantie
ATRAL System
Rue du Pré de l'orme
38920 CROLLES

Pour tout achat de produit(s) complémentaire(s) ou remplacement de produit(s) dans le cadre du service après-vente, l'enregistrement en ligne doit être effectué dans les mêmes conditions. La facture d'achat du matériel doit impérativement être conservée afin de justifier de la période de garantie.

La garantie ne porte que sur les produits DIAGRAL, commercialisés par ATRAL System, et non aux alimentations (batteries, piles et blocs lithium) et autres consommables (tels que ampoules, lampes, huiles, fusibles ...).

Certains produits ou accessoires tels que transformateurs, câbles de liaison, accessoires d'équipement de systèmes de motorisation, antennes, batteries de secours (liste non exhaustive), peuvent ne pas bénéficier de la garantie.

La garantie porte sur tout matériel qui dysfonctionne, dès lors que ce dysfonctionnement ne provient pas ou n'est pas la résultante de :

- des contraintes propres au site à équiper, qui restreignent ou nuisent aux transmissions radio,
- du non respect des consignes d'installation ou de maintenance spécifiées par DIAGRAL, ou erreur de manipulation ou de branchement en cours d'installation,
- d'un usage anormal ou non conforme des produits aux spécifications de DIAGRAL,
- de la négligence ou défaut d'entretien de la part de l'utilisateur,
- de l'intervention ou transformation de quelque nature qu'elle soit en dehors de toute instruction donnée par DIAGRAL,
- de détériorations résultant d'une installation effectuée avec des dispositifs ou périphériques d'une autre marque que DIAGRAL,
- d'une dégradation par chute, choc ou par immersion,
- d'une utilisation d'alimentation autre que celle indiquée par DIAGRAL,
- de dommages ou avaries causés par le transport,
- de conditions d'utilisation particulières telles que ambiance humide ou poussiéreuse, température élevée au-delà des spécifications de fonctionnement du fabricant, émanations chimiques, etc...
- d'une catastrophe naturelle, émeutes ou vandalisme, ainsi que dans tous les cas où un évènement postérieur à la vente indépendant de la volonté de DIAGRAL, irrésistible, et dont elle ne pouvait raisonnablement être tenue de prévoir ni la survenance ni les effets, interdirait l'exécution de ses obligations essentielles,
- de phénomène atmosphérique ou détériorations causées par l'environnement extérieur, tels qu'infiltration, pluie, foudre, condensation, insectes, animaux, surtension.

Le bénéfice de la garantie est exclusivement réservé aux territoires suivants : pays de l'Union Européenne, Norvège et Suisse. Indépendamment de la garantie contractuelle consentie, ATRAL System est tenu des défauts de conformité du bien au contrat, et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

À cet égard, il est rappelé les articles suivants :

- Article L211-4 du Code de la Consommation : le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance.
Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation, lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat, ou a été réalisée sous sa responsabilité.
- Article L211-5 du Code de la Consommation : pour être conforme au contrat, le bien doit :
 1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle, présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.
 2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties, ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.
- Article L211-12 du Code de la Consommation : l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans, à compter de la délivrance du bien.
- Article 1641 du Code Civil : le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné aucun moindre prix s'il les avait connues.
- Article 1648 alinéa 1 du Code Civil : l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Pour la mise en œuvre de la garantie, l'utilisateur doit contacter la société DIAGRAL dont les coordonnées sont les suivantes :

DIAGRAL est une marque de la société ATRAL System
ATRAL System
SAS au capital de 252 320 euros
inscrite au RCS de Grenoble sous le numéro 311586382
rue du pré de l'horme
38926 CROLLES CEDEX
Tel : 0 825 051 809 (0.15 € TTC/min depuis un poste fixe).

DIAGRAL exposera alors les conditions de retour de la mise en œuvre de sa garantie.

La garantie donne droits à l'échange standard ou à la réparation au choix de DIAGRAL.

Tout produit ayant fait l'objet d'un échange devient la propriété définitive et irrévocable de DIAGRAL.

Tout produit échangé sous garantie, bénéficie de la durée de garantie restant du produit d'origine.

En application de l'article L111-2 du Code de la Consommation, les pièces indispensables à l'utilisation du bien seront disponibles durant la période de garantie.

Enfin, DIAGRAL précise que dans le souci d'améliorer ses produits, elle se réserve le droit de les modifier sans préavis.

DESTINATION DES PRODUITS :

Les matériels commercialisés par DIAGRAL sont conçus pour contribuer à la protection et au confort d'habitations en résidentiel et de certains locaux professionnels tels qu'ils sont déterminés dans la documentation fournie par DIAGRAL, ou pour contribuer à la protection et au bien-être des personnes, dans les limites techniques et d'environnement décrites dans la documentation fournie par DIAGRAL et recommandées par le revendeur.

MARQUAGE CE ET RÉGLEMENTATION :

Les produits commercialisés par DIAGRAL sont conformes aux exigences essentielles des directives européennes qui les concernent. Le marquage CE atteste de la conformité des produits à ces directives et aux normes qui définissent les spécifications techniques à respecter. Réseaux de communication (indisponibilité) :

DIAGRAL rappelle à l'utilisateur que ses systèmes fonctionnent grâce aux réseaux de communication radio, IP (internet) et électriques (Internet via ADSL, Bluetooth, GSM, GPRS, WIFI, Courants Porteurs en Ligne (CPL), etc...).

La gestion de ces réseaux de communication privés ou non, n'étant pas assurée par DIAGRAL, qui n'en a aucune maîtrise, celle-ci rappelle aux utilisateurs qu'elle ne peut en garantir leur disponibilité à 100%.

DIAGRAL attire donc l'attention de l'utilisateur sur le fait qu'une indisponibilité qui apparaîtrait sur ces réseaux pourrait avoir comme conséquence une indisponibilité de ses propres systèmes.

Dans une telle situation, indépendante de sa volonté, DIAGRAL indique que ni sa responsabilité, ni celle du fabricant ne pourrait être engagée.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :

Le responsable du traitement des données recueillies est le responsable du service assistance technique de ATRAL System SAS. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer le suivi de la garantie des produits vendus et à avoir une meilleure connaissance des consommateurs. Les réponses au questionnaire sont facultatives. Les destinataires des données sont les services assistance technique et marketing de ATRAL System SAS.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au responsable du service assistance technique de ATRAL System SAS. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant sans frais ni justification.

AUTOMATISMES ADYX

Commercialisés avant le 1^{er} février 2011

EXTRAIT DES CONDITIONS DE GARANTIE

Tous les produits ADYX sont garantis 36 mois (à partir de la date de fabrication portée sur le produit) contre tout vice caché ou défaut de fabrication.

Sont exclus :

- les émetteurs radio pour lesquelles la garantie est de 12 mois
- les batteries pour lesquelles la garantie est de 6 mois
- les moteurs tubulaires pour lesquels la garantie est de 60 mois

Les produits présumés sous garantie doivent être renvoyés à la charge du client, après accord préalable, auprès de l'assistance technique Adyx, accompagnés d'une description du défaut rencontré.

Adresse de retour du matériel :
Centre SAV Diagral by adyx
113, rue de Saint Cyr
69370 Saint Didier au Mont d'or

Tout produit considéré comme hors garantie sera retourné au client, à sa charge, ou réparé après acceptation du devis par celui-ci. La garantie couvre exclusivement l'échange ou la réparation des pièces reconnues défectueuses d'origine.

La garantie ne couvre pas:

- les avaries et dommages causés par le transport,
- les détériorations résultant soit d'une mise en œuvre ou d'une utilisation non conforme aux notices d'instruction, soit du fait d'un portail ou d'une porte de mauvaise conception;
- les détériorations résultant d'une installation effectuée avec des composants, dispositifs de commande, sécurités et autres périphériques, d'une autre marque;
- les détériorations causées par l'environnement extérieur tel qu'infiltration, pluie, foudre, condensation, insectes, animaux, surtension ;
- les détériorations causées par des faits de guerre, catastrophes naturelles, émeutes, vandalisme, etc. ;
- le remplacement des produits consommables tels que lampes, huiles, piles.

La garantie portant sur les réparations est de 6 mois.